

# L.M.N.P

## FISCALITE

**Réduction d'impôts :** Votre économie d'impôts est égale à 25% du prix du logement pour une acquisition en 2009 et 2010 (20% à partir de 2011). Cette réduction d'impôt est plafonnée à 300.000 € TTC fractionnables (c'est-à-dire que vous avez la possibilité d'acheter plusieurs biens immobiliers à chaque opération). A noter : l'amortissement est supprimé jusqu'à 300.000 € mais conservé au-delà.

**Exonération de plus-value :** Au-delà de 15 ans, vous êtes exonéré de plus-value (selon le régime général) au moment de la revente.

**Revenu garanti :** En tant que Loueur en Meublé, vous dégagéz des revenus locatifs garantis sur 9 ans fermes, grâce au bail commercial signé avec un gestionnaire de premier plan.

**Remboursement de TVA (sous conditions) :** Lors de l'acquisition d'un bien meublé, vous obtenez le remboursement de la TVA sur votre investissement immobilier locatif.

**Revenus fonciers sans fiscalité :** A l'expiration des 9 ans de mise en location, vos revenus fonciers deviennent sans fiscalité grâce à la déductibilité des amortissements, selon option.